

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2010-2011)  
LE 9 NOVEMBRE 2010**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 22 h 14, la séance est ouverte par Madame Michelle Fournier, directrice générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 9 NOVEMBRE 2010 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELLE FOURNIER ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Suzanne Gaudette (8)  
Marie-Louise Kerneis (7)  
Chantal Zaccour (20)

**MM. les commissaires**

Jean-Pierre Bélair (23)  
Stéphane Bessette (1)  
Guy-Paul Beauchemin (22)  
Alban Synnott (12)

Tous commissaires formant quorum.

**ET :**

**Les commissaires représentants du comité de parents**

M. Richard Pilote, niveau primaire  
M. Marc Viau, niveau secondaire

**AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

**C.E.-03167-11-10 15.01 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 156 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Jusqu'à la nomination du président, les séances du conseil sont présidées par l'un des commissaires désigné à cette fin par le conseil des commissaires »;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'égalité lors d'un vote, le président de la séance peut être amené en cas de partage des voix, à faire valoir son droit de vote prépondérant (Art. 161 LIP);

CONSIDÉRANT que les commissaires représentants du comité de parents n'ont pas le droit de vote au conseil des commissaires ou au comité exécutif (Art. 148 LIP);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif désignent **Madame Michelle Fournier**, directrice générale, à titre de présidente d'assemblée jusqu'à la nomination du ou de la présidente du comité exécutif de la Commission scolaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15.02 NOMINATIONS ET MISES EN CANDIDATURE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE AU COMITÉ EXÉCUTIF**

**C.E.-03168-11-10**

**15.02.01 PROCÉDURE D'ÉLECTION – RAPPEL**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

d'appliquer la procédure d'élection au comité exécutif telle que déposée sous la cote 15.02.01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03169-11-10**

**15.02.02 SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – DÉSIGNATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire,

que M<sup>e</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information, soit nommée secrétaire d'élection.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03170-11-10**

**15.02.03 DEUX SCRUTATEURS – DÉSIGNATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que **Monsieur André Guérard**, directeur général adjoint et **Monsieur Osvaldo Paolucci**, directeur général adjoint, soient nommés scrutateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C.E.-03171-11-10**

**15.02.04 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le **président** et le

vice-président de la Commission scolaire »;

#### Propositions

- 1- Monsieur Alban Synnott, commissaire, propose Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire, à la présidence du comité exécutif.

Il accepte.

- 2- Madame Chantal Zaccour, commissaire, propose Monsieur Stéphane Bessette, commissaire, à la présidence du comité exécutif.

Il refuse.

- 3- Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, propose Madame Suzanne Gaudette, commissaire, à la présidence du comité exécutif.

Elle accepte.

Au terme du scrutin secret, Madame Michelle Fournier, présidente d'assemblée, déclare **Madame Suzanne Gaudette**, commissaire, **présidente** du comité exécutif de la Commission scolaire pour une période d'un an.

C.E.-03172-11-10

#### 15.02.05 COMITÉ EXÉCUTIF – NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que « les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires »;

CONSIDÉRANT l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires nomme, parmi ses membres, le président et le **vice-président** de la Commission scolaire »;

#### Propositions

- 1- Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire, propose Monsieur Alban Synnott, commissaire, à la vice-présidence du comité exécutif.

Il accepte.

- 2- Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, propose Monsieur Guy-Paul Beauchemin, commissaire, à la vice-présidence du comité exécutif.

Il refuse.

- 3- Madame Chantal Zaccour, commissaire, propose Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, à la vice-présidence du comité exécutif.

Il accepte.

Au terme du scrutin secret, Madame Michelle Fournier, présidente d'assemblée, déclare **Monsieur Alban Synnott**, commissaire, **vice-président** du comité exécutif de la Commission scolaire pour une période d'un an.

**C.E.-03173-11-10 16.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE**

À 22 h 22,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire, que la présente séance ajournée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Présidence de la séance

---

Secrétaire générale

A.14.02  
D:\Textes\2010-2011\CEX\PROCES-VERBAUX\9 NOVEMBRE 2010 - A.14.02 - Ajournement.doc